

Bon de souscription

Remplissez le bon et envoyez-le accompagné de votre don.
En retour, un reçu fiscal vous sera délivré, vous permettant de bénéficier de l'économie d'impôt prévue par la loi.

Oui, je fais un don pour aider à la restauration des vitraux de l'église Saint-Chrysole de Comines (*chèque à l'ordre de « Fondation du Patrimoine - Eglise St Chrysole à Comines »*)

Mon don est de:.....€ et je bénéficie d'une économie d'impôt au titre :

- de l'impôt sur le revenu
OU de l'impôt Sur la Fortune
OU de l'impôt sur les Sociétés

Pour les particuliers, votre don est déductible :

- de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Exemple : Un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt.

- **OU** de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 €.

Exemple : Un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires.

Exemple : Un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Nom ou société

Adresse

Ville.....

Tél : Mail :

**Ce coupon est à renvoyer accompagné de votre don à
Fondation du Patrimoine - Délégation Nord Pas-de-Calais
Entreprises et Cités - 40 rue Eugène Jacquet - SP 15
59 708 MARCQ-EN-BAROEUL Cedex**

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire; toutefois, si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre . En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation régionale dont vous dépendez.

Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune concernée, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas. La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'Impôt sur les Sociétés et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'Impôt Sur la Fortune. J'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine communal pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

FONDATION Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique, la Fondation du Patrimoine est le premier organisme national privé indépendant qui vise à promouvoir la connaissance, la conservation et la mise en valeur du patrimoine non protégé par l'Etat.



DU PATRIMOINE

Organisation

La Fondation du Patrimoine est une organisation décentralisée. Son action s'appuie sur un réseau de délégués départementaux et régionaux, tous bénévoles.

Moyens d'action

Pour son action, la Fondation du Patrimoine dispose d'instruments très incitatifs. Le label facilite la restauration de bâtiments appartenant à des propriétaires privés. Il peut permettre à ses bénéficiaires d'obtenir des avantages fiscaux. La souscription permet de mobiliser le mécénat populaire en faveur de projets de sauvegarde du patrimoine public ou associatif.

Les subventions

La Fondation peut également apporter une aide financière grâce au mécénat d'entreprise ou à une subvention sur ses fonds propres.

Fondation du Patrimoine Délégation Nord Pas-de-Calais

Entreprises et Cités
40 rue Eugène Jacquet
59 708 MARCQ-EN-BAROEUL Cedex
Tel : 03.20.99.45.10

www.nord-pas-de-calais.fondation-patrimoine.org



Comines

Restauration des vitraux de l'église Saint-Chrysole



Bulletin de souscription

Apportez votre soutien à ce projet de sauvegarde du patrimoine et bénéficiez d'une réduction d'impôt !

FONDATION



DU PATRIMOINE

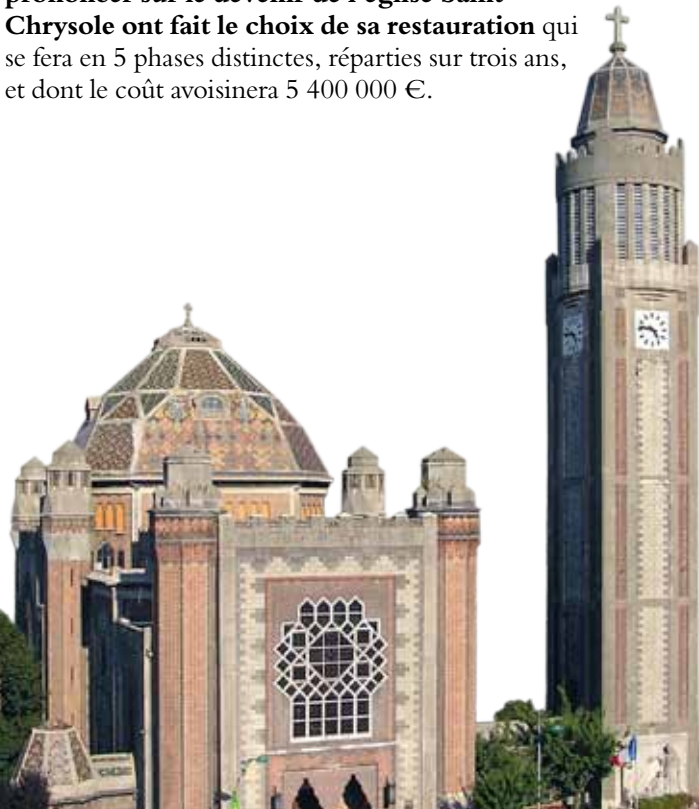


Restauration des vitraux de l'église Saint-Chrysole

L'église Saint-Chrysole entièrement détruite lors du premier conflit mondial a été reconstruite dans les années 30 par l'architecte Maurice Storez, assisté de Dom Paul Bellot pour les décorations intérieures, dans un style néo-byzantin et en employant des techniques innovantes pour l'époque.

L'emploi du béton a notamment permis de créer de grands volumes et de larges ouvertures, sans pour cela avoir à construire de contreforts ou d'arc-boutants. Son style, si particulier, teinté « d'exotisme », la rend unique.

Les différents diagnostics réalisés sur cet édifice, si emblématique de Comines, ont révélé d'importants signes de détérioration profonde. Elle est en majeure partie due au phénomène de la carbonatation des bétons et à de gros défauts d'étanchéité. **Les Cominois appelés à se prononcer sur le devenir de l'église Saint Chrysole ont fait le choix de sa restauration** qui se fera en 5 phases distinctes, réparties sur trois ans, et dont le coût avoisinera 5 400 000 €.



Ce chantier permettra, entre autres, de restaurer l'ensemble des magnifiques vitraux créés dans les années qui ont suivi la construction par l'artiste peintre Charles Hollart et la Maison Desoutter et Boutin.

Les motifs de ces vitraux d'une grande qualité graphique et artistique sont majoritairement figuratifs et leurs couleurs chaudes et froides, leurs teintes, les formes de leurs meneaux participent à créer des jeux de lumière et d'ambiance incomparables. Les thématiques évoquées par les scènes, les figures, les symboles représentés et les textes qui y figurent sont consacrés à la Vierge, à la vie et au martyr de Saint-Chrysole et de Saint-Pierre, aux baptêmes du Christ, de Clovis, d'un enfant en Flandre avec sa famille, d'un africain par un missionnaire et à la communion solennelle, renouvellement des promesses du baptême mais aussi à l'Annonciation et à l'Eucharistie, aux quatre évangélistes ou encore à Jésus dans l'atelier de Nazareth et au lépreux guéri.

Des restaurations partielles ont été effectuées tout au long de la vie du bâtiment mais aujourd'hui **une lourde et complète restauration est nécessaire**. 80 % des pièces qui les constituent doivent être changées et la totalité « reprises ».

Ce travail d'exception a été confié à Luc-Benoît Brouard, un Maître verrier dont le nom est mondialement connu et qui a conduit les plus grands chantiers de restauration de ce type à travers le monde ces dernières années. Le chantier qui durera 21 mois se déroulera dans un atelier aménagé dans la « maison de gardien » du jardin public jouxtant l'église afin que les cominois puissent suivre, semaine après semaine, la restauration de ce joyau de leur patrimoine.

Souhaitant que les Cominois puissent prendre une part active à ce gigantesque travail de restauration qui est assurément un des chantiers majeurs de ces dernières décennies, **la Ville de Comines s'est associée à la Fondation du Patrimoine pour ouvrir une souscription**.

Pour chaque euro donné par les souscripteurs, la Fondation du Patrimoine pourra verser l'équivalent, et doubler ainsi le capital récolté. Enfin, **une plaque rappelant le nom des donateurs aux générations futures sera apposée à l'intérieur de l'église** et dévoilée officiellement le jour de l'inauguration des travaux.



*Restauration des vitraux de l'église Saint-Chrysole :
Apportez votre soutien à ce projet de sauvegarde du patrimoine et bénéficiez d'une réduction d'impôt !*